

LGV: le premier cahier de doléances est refermé

Bernard Tomasini, le préfet de Région a clos hier le cahier des charges des engagements de l'Etat. Secondé phase, l'entrée en jeu du concessionnaire

Jean-François BARRÉ

Les dés sont jetés. Au moins en ce qui concerne les engagements de l'État sur le chantier de la ligne à grande vitesse (LGV) qui doit traverser le département à partir de 2011.

Le préfet de Région, Bernard Tomasini a sifflé la fin de la première mi-temps, hier à la préfecture d'Angoulême. Il ne restera que quelques aménagements à apporter aux deux cents pages du cahier des charges, qui sera transmis au concessionnaire de la ligne.

Après quatre réunions du comité de suivi, constitué des élus des communes traversées par la LGV, de représentants des collectivités et des associations, il restait des détails à corriger, des voies communales à raccorder, des passages à crapauds à préciser.

Le préfet avait aussi une petite surprise pour les élus: 19 millions d'euros à distribuer au titre des fonds de solidarité et 1 %, destinés à financer des «managements exceptionnels».

Cela devrait intéresser les riverains

qui ont le malheur d'habiter trop près de la ligne pour en subir les nuisances, mais pas assez loin – 25 mètres – de l'emprise pour se faire exproprier. Bernard Tomasini a ouvert la porte hier. Des compensations et des acquisitions pourront être réalisées dans une bande de 150 mètres de part et d'autre de la ligne. Sur le modèle de ce qui s'est pratiqué pour la LGV Méditerranée. «*Mais à la demande des maires, avec leur validation*», souligne le préfet pour qui les élus doivent être «*responsabilisés sur leur territoire*».

Instauration d'un «droit aux remords»

Le dispositif a même prévu ce que Bernard Tomasini appelle un «*droit aux remords*». Un riverain pourra obtenir une compensation pour ne pas perdre d'argent sur la vente de sa maison même un ou deux ans après le passage des trains, s'il estime que c'est plus invivable qu'il ne le pensait. Avec toujours la valida-

tion du maire. «*Mais attention, le train ne passera qu'une fois*», prévient le préfet. Le premier changement d'avis sera le seul.

Les indemnités par l'État sont arrêtées, même si tous n'ont pas eu satisfaction, à l'image des élus du Pays ruffécois qui se sont cassé le nez, pour l'instant, sur une contrepartie financière aux nuisances pour les communes traversées (lire ci-contre).

Mais un second registre sera ouvert par le concessionnaire. L'élu – Bouygues, Eiffage ou Vinci – devra engager les études relatives à la loi sur l'eau et les études de détail qui devront prendre en compte, au cas par cas, les ultimes difficultés des communes.

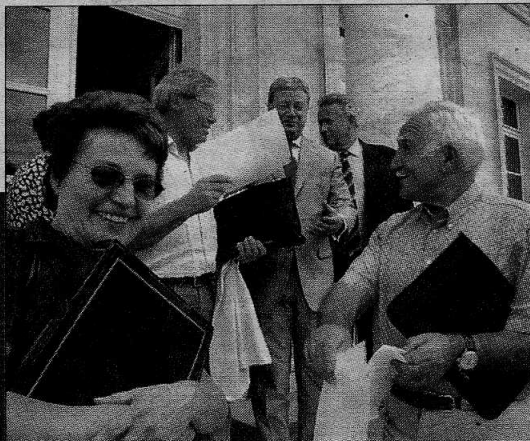
Pour les maires et les riverains, le chantier va bientôt prendre forme. Le piquetage pour les emprises des études archéologiques a démarré en Gironde. Le cahier des charges définitif sera édité au premier semestre 2010. Le concessionnaire sera désigné dans la foulée et les études de détail réalisées au second semestre.

Le Ruffécois réclame une indemnisation

En redoutant que les engagements de l'État ne soient pas tenus, les élus du Ruffécois ont failli fâcher le préfet de Région. Mais ce n'est que l'une de leurs interrogations. Ils demandent depuis le début du projet une «*compensation pour les communes traversées*». On pensait que 1 % du budget c'était bien», indique Yves Manguy, leur délégué. Réponse sans appel du préfet: c'est illégal. Seul espoir, une redevance, à l'instar de celle versée par les autoroutes. La question, qui n'était pas d'actualité tant que les rails appartenaient à l'État, est en cours d'étude au ministère du Budget. «*C'est légitime de poser la question. Autrement, nous serions complices de la dégradation de nos territoires sans réagir*», appuie Yves Manguy. Les élus des communes situées le long du parcours du TGV Ouest ont eu la même idée. Ceux de Ruffec sont en train de finaliser un manifeste qui demande cette redevance, un accès ADSL sur le tracé, l'entretien des ouvrages d'art à la charge du concessionnaire et des correspondances TER pertinentes.

Les élus du Ruffécois espèrent toujours obtenir une compensation pour les communes traversées

• photo J.-F. B.



L'Houmeau: le plan de bataille sur les rails

La Comaga a présenté hier le plan du futur quartier de la gare, lié à l'arrivée de la LGV en 2016. Un projet ambitieux pour ce futur «pôle régional d'affaires» au cœur de la ville

Maurice BONTINCK

Un peu d'urbanisme fiction. Appelons-le Paul, cet homme venu en TGV pour le travail à Angoulême en 2019. Après un séminaire au centre d'affaires de 5.000 m², ce cadre parisien prendra sa chambre dans l'hôtel**** dans les mêmes locaux. Et pour remplir son temps libre avant le dîner, il aura le choix entre du lèche-vitrines dans l'immense centre commercial de 14.000 m² ou une respiration culturelle à la médiathèque voisine. Pour passer la soirée, Paul pourra emprunter la passerelle de 115 mètres au-dessus des voies ferrées pour visiter les bars du Vieil-Angoulême. Il



Source : communauté d'agglomération

INFOGRAPHIE CL

pourra même faire un stage dans une des entreprises tertiaires, comme ce centre de télétravail, installé dans les 20.000 m² de bureaux de ce quartier flambant neuf de L'Houmeau.

équipements publics devraient être les premiers à être inaugurés à l'horizon 2013, soit trois ans avant l'arrivée prévue de la ligne à grande vitesse (LGV) (lire ci-dessous).

Pour les projets privés, comme les logements ou le centre commercial

pour Philippe Lavaud – également président de la SEM territoires Charente, un des candidats potentiels – de parler par exemple des premiers contacts pris par certaines enseignes de la grande distribution. Pas question donc de confirmer l'intérêt de la

vités économiques, source d'emplois tertiaires», les participations publiques sont déjà budgétées: près de 18 millions d'euros dont 7 millions pour la Comaga (1). L'objectif de ce gigantesque projet

Un vote à l'unanimité

